



Règlement d'épreuve : LANDIFORNIA CUP

Pour cette compétition, les règles de golf applicables sont celles publiées par « The Royal and Ancient » (R&A) et l'United States Golf Association (USGA), avec leurs interprétations, les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs (voir vademecum 2025 de la FFGolf), les règles locales permanentes spécifiques au terrain, ainsi que le présent règlement s'imposent à tout joueur.

1) Conditions de participation :

La compétition sera ouverte en priorité aux membres des deux golf, membres ou non de l'association, amateurs, **licenciés auprès de la FFGolf** et ayant produit un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou ayant rempli le questionnaire de santé** prévu à cet effet. Les joueurs étrangers non affiliés à la FFGOLF ainsi que les statuts « professionnels » ou « non amateurs » sont également admis, sous réserve d'acceptation, de leur participation par le comité de l'épreuve cependant, ils ne peuvent pas prétendre à une dotation.

2) Parcours :

La compétition aura lieu sur deux parcours et sur deux tours : le parcours 18 trous du golf de Moliets (parcours Forêt/Océan) ainsi que sur le parcours 18 trous du golf de Seignosse les **19 et 20 juillet 2025**.

3) Forme de jeu :

Compétition comptant pour l'index en simple stableford : **120 joueurs** maximum par parcours et par jour.

Tous les index supérieurs à 36 seront ramenés à 36.

➔ 3 séries Hommes

➔ 2 séries Dames

- 1 série Sénior : pour les joueuses et joueurs de plus de 50 ans, une série Sénior sera spécialement créée. Les « séniors » auront donc le choix de s'inscrire : soit dans la série correspondant à son index, soit en série séniors
- **1^{ère} série messieurs** : jusqu'à 11.4 : départs marques blanches
- **2^{ème} série messieurs** : de 11.5 à 26 : départs marques jaunes
- **3^e série messieurs** : de 26,1 à 54 : départs marques jaunes
- **1^{ère} série dames** : jusqu'à 15.4 : départs marques bleues
- **2^{ème} série dames** : de 15.5 à 54 : départs marques rouges
- **Série séniors messieurs** > 50 ans : départs marques jaunes
- **Série séniors dames** > 50 ans : départ marques rouges

Le Comité se réserve le droit de modifier ces séries en fonction du champ des joueurs.

4) Inscriptions

- Ouverture des inscriptions : à partir du 21 juin 2025
- Clôture des inscriptions : le 15 juillet 2025 à 10h00

Les inscriptions ainsi que le règlement des droits de jeu seront réalisées exclusivement via les liens suivants : **Inscriptions Moliets ou Inscriptions Seignosse (en choisissant son club d'appartenance)**

Si nécessaire, une liste d'attente sera ouverte.

Les inscriptions par un autre moyen, notamment à l'accueil des golfs, ne sont pas acceptées.

- ➔ **La priorité sera donnée aux joueurs présents les deux tours.**
- ➔ **Un joueur ne pourra donc pas s'inscrire s'il n'est pas présent les deux jours, à moins que le champ de joueur ne soit pas complet.**

5) Désinscription et forfait :

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par les clubs. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout forfait devra donc être notifié, par mail à vbs.golf@orange.fr au-plus tard le 15 juillet 2025 avant 10h00.

Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure justifié validé par le comité de l'épreuve.

6) Voitures :

Les voitures sont autorisées sur réservation et selon disponibilités.

7) Groupes et heures de départ :

Tour1 : les départs seront faits exclusivement en *fonction des index*. Aucune demande ne sera prise en compte lors de l'élaboration de la feuille des départs.

Tour2 : les départs seront faits dans l'ordre inverse des résultats du Tour1 (moins bons résultats en premiers et meilleurs résultats en derniers).

Les joueurs doivent se présenter, à minima, à l'accueil 20 minutes avant son départ et au starter 10 minutes avant l'heure de son départ.

8) Publication de la liste des départs :

La liste des départs sera publiée la veille du premier jour de l'épreuve à 15h maximum. Elle sera consultable sur le site du Golf de Moliets dans **l'onglet compétition**, sur le site de l'Association Sportive du Golf de Seignosse **rubrique compétition** ou sur votre espace licencié dans l'application FFG.

9) Droit de jeu :

Il est réglé directement au moment de l'inscription du joueur)

Montant des droits de jeu :

- ➔ Membres des AS Moliets et Seignosse 20€
- ➔ Ecole de Golf Moliets et Seignosse : Gratuit
- ➔ 40€ pour les abonnés **Golf de Seignosse et Moliets** non-membres AS,
- ➔ Extérieurs : 100€ (incluant green fee + droit de jeu)

10) Cartes de score et recording

Les cartes de score seront données par le starter

A l'issue de la partie, chaque compétiteur doit se rendre à l'accueil du golf, afin de :

- vérifier avec son marqueur, les scores inscrits sur chaque trou ;
- clarifier entre eux tous les doutes ;
- contresigner leurs cartes.

Nota : à Moliets le recording pourra exceptionnellement se faire directement au chalet sportif à la sortie du green du 18^e trou.

La carte sera donc considérée comme rendue et ne pourra plus être modifiée, sauf par le comité de l'épreuve, lorsqu'elle aura été rentrée dans le logiciel de la FFG (RMS9).

En cas d'irrégularités : soupçon de triche, désaccord sur un ou plusieurs scores, refus de signer la carte, incivilité flagrante, bagarre entre participants ou toutes autres incivilités, le comité de l'épreuve devra être informé au plus vite (ou la direction) afin de décider des suites à donner en accord avec le règlement intérieur.

11) Départage en cas d'égalité

Un départage sera effectué automatiquement par le logiciel de gestion des compétitions (RMS9) de la FFG selon les critères suivants :

Départage 1 : si égalité de deux joueurs ou équipes : départage sur les derniers 18 trous

Départage 2 : si toujours égalité départage sur les derniers 9 trous

Départage 3 : derniers 6 trous

Départage 4 : derniers 3 trous

Départage 5 : Si toujours égalité alors départage sur le dernier trou

Nota : le brut prime sur le net. Si un joueur gagne en brut, il ne pourra être récompensé en net.

12) Remise des prix

Elle se déroule le soir du deuxième jour de la compétition, au restaurant du golf de Moliets.

La présence de tous les joueurs est souhaitée par respect pour les golfs organisateurs. **Les prix sont remis aux gagnants seulement s'ils sont présents.** En cas d'absence d'un gagnant, ce prix est remis au joueur classé immédiatement après (ou au tirage au sort).

- ➔ Seront récompensés : les trois premiers en brut et en net de chaque série
- ➔ Seront également récompensés 6 joueurs par tirage au sort.

13) Comité de l'épreuve

Le comité des différentes épreuves se réserve le droit de modifier le présent règlement : par exemple si le nombre de joueur dans une série n'est pas suffisant, il peut choisir de ne faire qu'une seule série.

- RONDELE Christophe : directeur du golf de Seignosse et Moliets
chrondele@resonance.golf
- MARQUET Isabelle : adjointe de direction (Moliets) imarquet@resonance.golf
- LABARRERE Karine : adjointe de direction (Seignosse) klabarrere@resonance.golf
- BRU Thibault : responsable sportif (Moliets) moliets@resonance.golf
- RODRIGUEZ Lucas : responsable sportif (Seignosse) lrodriguez@resonance.golf
- BOUCHERES Véronique : présidente de l'association sportive (Seignosse)
asgolfdeSeignosse@gmail.com
- DARRIBERE Patrick : président de l'association sportive (Moliets)
president@asgolfdemoliets.com

